

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune d'ASPREMONT (06790)

Séance du 21 septembre 2021

Date de
convocation :
15.09.2021

L'an deux mille vingt et un le vingt et un septembre 2021 à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal BONSIGNORE

Présents :

M. BONSIGNORE Pascal

M. Joël PIERACCINI

M. GIAUFFRET-SIMONGIOVANI Caroline

M. ARZANI Jean-Pierre

Mme FAYOLLE Patricia

M. CHAIX Michel

Mme PERNOT Chantal

Mme LEURETTE Catherine

M. MERCIER Thierry

M. COUBETERGUES Benoît

M. BARBIER Olivier

Mme DI BARTOLO Claire

Mme GIGNOUX Laure

M. LE MORVAN Gilles

Mme ASSO CHARNET Geneviève

Excusés :

- Monsieur Franck ANDRIO a donné pouvoir à Monsieur Pascal BONSIGNORE
- Madame Isabelle VONNER a donné pouvoir à Madame Caroline GIAUFFRET
- Madame Elisabeth LEBRETON a donné pouvoir à Madame Patricia FAYOLLE
- Madame Emmanuelle HAM a donné pouvoir à Madame Laure GIGNOUX

Catherine LEURETTE a été nommée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 15

Pouvoirs : 4

Votants : 19

006-2021-04-05-143-2021-01-11
 Reçu le 01/10/2021
 Publié le 01/10/2021

Vu l'article L. 1612-11 du code général des collectivités territoriales,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération n° 2021-04-05 du conseil municipal en date du 12 avril 2021 approuvant le Budget Primitif,

Sous réserve du respect des dispositions des articles L. 1612-1, L. 1612-9 et L. 1612-10 du code général des collectivités territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Considérant l'état d'avancement des opérations budgétaires de la Commune et de la prévision de dépenses exceptionnelles sur cette fin d'exercice notamment, il apparaît nécessaire de procéder à des réajustements de crédits tant en dépenses d'investissement pour le changement du jeu de la cour maternelle de l'école la Prairie par la réalisation d'une décision modificative.

Il est précisé les montants.

DÉSIGNATION DES ARTICLES		RECETTES	DÉPENSES
N°	INTITULÉ		
<u>INVESTISSEMENT</u>			
2121	Arbres		+5000€
2188	Jeux extérieurs		+20 000€
2135	Dalles au sol		+5000€
020	Dépenses imprévues		-30000€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- D'approuver la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

FAIT et DELIBERE en Mairie les jours, mois et an que-dessus.

Au registre sont les signatures.

Aspremont, 28 septembre 2021

Le Maire,



Pascal BONSIGNORE